

Les contentieux fiscaux ont coûté plus cher que prévu à l'Etat, en 2020

FINANCES PUBLIQUES

La facture s'est élevée à plus de 6 milliards d'euros, l'an dernier.

Soit 4,7 milliards de plus que les prévisions de Bercy.

Renaud Honoré
@r_honore

C'est quasiment l'équivalent de la moitié des crédits alloués chaque année au ministère du Travail qui n'a fallu décaisser. La facture des contentieux fiscaux – ces sommes remboursées à des contribuables, entreprises ou particuliers, après une bataille devant les tribunaux – s'est avérée très lourde pour l'Etat l'an dernier. Bien plus lourde que prévu. Le rapport de la Cour des comptes sur le budget 2020 de l'Etat, publié la semaine dernière, montre que le coût a dépassé les 6 milliards d'euros. Un niveau proche de l'année 2017 (6,6 milliards) qui avait constitué un pic avec l'imbroglie liée au remboursement de la taxe de 3 % aux entreprises.

« Les principaux contentieux, et notamment les contentieux de série concernant les OPCVM et le Prêcompte, ont ainsi minoré les recettes d'environ 6 milliards d'euros, soit près de 5,5 milliards de plus qu'en 2019 et 4,7 milliards de plus qu'attendu – dans le budget initial pour 2020, écrivent les sages de la rue Cambon. » On peut regretter que ces contentieux coûtent si cher à l'Etat, alors que ces sommes auraient été plus utiles ailleurs. Mais on peut aussi regretter que les prévisions de Bercy ne soient pas plus proches des sommes réellement décaissées », estime la députée PS Christine Pirès Beauce, rapporteur spéciale sur la mission « remboursement et dégrèvement ».

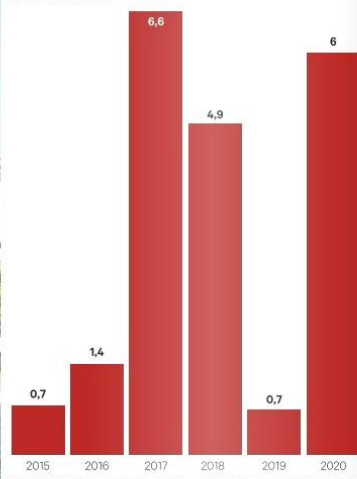
A l'origine de ces montants énormes, il y a donc notamment ce qu'on appelle des « contentieux de série », à savoir ces situations où une décision de justice défavorable à l'administration fiscale permet à des centaines, voire des milliers d'entreprises ou de contribuables de lancer des réclamations similaires. Pour le dossier OPCVM (organisme de placement collectif en valeurs mobilières), pas moins de 15.000 réclamations préjudiciationnelles avaient été déposées, notamment par des fonds de pension étrangers. Dans ces situations, les montants peuvent rapidement s'envoler : ainsi les contentieux, dits « OPCVM » et « Prêcompte », ont coûté plus de 3 milliards l'an dernier, note la Cour dans son document.

Les contentieux « OPCVM » et « Prêcompte » ont coûté plus de 3 milliards en 2020.

Pour le dossier OPCVM, cela s'ajoute aux plus de 5 milliards qui ont déjà été déboursés dans le passé. Cela fait désormais une dizaine d'années que Bercy doit vivre avec cette épée de Damoclès des contentieux fiscaux. Il a toujours existé de tels contentieux, mais la facture a commencé à réellement flamber avec les deux dossiers géants déjà cités (Prêcompte et OPCVM) qui ont été consacrés par deux arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne en 2011 et 2012. Depuis, d'autres affaires emblématiques ont suivi, notamment le pataqués autour de la taxe de 3 % sur les dividendes dont l'annulation a obligé l'actuel gouvernement à rembourser dans l'urgence 10 milliards d'euros aux entreprises. Et comme si ces « contentieux de série » ne suffisaient pas, il y a aussi parfois des gros litiges avec un contribuable, comme Orange qui a obtenu de



Coût des principaux contentieux fiscaux
En milliards d'euros



LES ECHOS - / SOURCE: ASSEMBLEE NATIONALE / PHOTO: SHUTTERSTOCK

se voir rembourser par le fisc 2,2 milliards d'impôts trop perçus.

Dans son dernier rapport parlementaire sur la question, en novembre dernier, Christine Pirès Beauce montre que les sommes provisionnées par l'Etat pour couvrir les éventuels paiements de litiges fiscaux s'élevaient à 20,8 milliards fin 2019. « Cette provision a reculé depuis 2016, du fait de la progression du traitement des demandes relatives au contentieux "3 % dividendes", mais se maintient néanmoins à un niveau élevé », écrit la parlementaire.

Interrogée par « Les Echos », celle-ci précise qu'il « est difficile de jurer que ce montant sera suffisant pour toutes les sommes à décaisser ».

Des intérêts moratoires

Pour François Ecalle, ces montants vertigineux découlent directement des « problèmes posés par la complexité fiscale ». « Même les meilleurs cerveaux de Bercy n'arrivent plus à suivre, et du coup les gouvernements s'aventurent sur des terrains trop mouvants comme pour la taxe sur les dividendes », juge cet ancien

membre de la Cour des comptes, qui s'occupe désormais de Fipeco, un site spécialisé sur les finances publiques. Christine Pirès Beauce s'interroge également sur les capacités de Bercy. « Ils font au mieux, mais je ne suis pas certaine qu'il y ait encore les compétences adéquates. Il faut se souvenir que c'est le ministère qui a enregistré le plus de coupes dans les effectifs ces dernières années », estime la députée.

Plus embêtant encore, la longueur des procédures – Bercy essaye souvent de retarder le plus

possible les paiements – aboutit à des intérêts moratoires très conséquents. Rien qu'en 2020, ces intérêts ont été « particulièrement élevés, du fait de l'ancienneté des affaires » avec un coût de 1,6 milliard, selon la Cour des comptes. « Quand on pense que les contrôles fiscaux ont rapporté 11 milliards en 2019 et que cela devrait être beaucoup moins cette année à cause de la crise sanitaire, on se dit que c'est quand même regrettable que cela soit en grande partie effacé par ces contentieux », estime François Ecalle. ■